

Dakar, le 01 MAR 2022

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Ministre,

Objet : *Votre projet de réinstallation du village de Koulimindé*

Références :

- V/L du 01 octobre 2021 ;
- V/L du 10 décembre 2021,
- N/L N° 000621 MEDD/DEEC/DEIE.agd du 21 février 2022.

Monsieur le Directeur général,

Suite à la visite du site de votre projet de réinstallation du village de Koulimindé, Commune de Médina Baffé, département de Saraya, effectuée le jeudi 24 février 2022, par la Direction de l'Environnement et des Etablissements classés (DEEC), en relation avec les autorités administratives et territoriales et les services techniques compétents de la région de Kédougou, la DEEC a pris bonne note qu'un plan d'action de réinstallation (PAR) a été élaboré sous la supervision de la Commission départementale de Recensement et d'Evaluation des Impenses (CDREI).

Relativement au plan d'aménagement du site de Boto Santo qui doit accueillir les populations déplacées du village de Koulimindé je vous invite à soumettre à la DEEC les termes de référence (TDR) de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) pour validation avant son démarrage.

Aussi, je vous informe que le PAR est une étude complémentaire à l'EIES et devra être soumis en même temps que l'EIES pour son examen par le Comité technique.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur général,** l'expression de ma considération distinguée.

A
Monsieur Zakaria SANFO
Directeur général
IAMGOLD BOTO SA
Almadies, Parcelles 8, Zone 7 derrière Hôtel Lodge
Tel : 33 859 50 80, BP : 5820 Dakar-Fann

DAKAR

Ampliation :

- *Monsieur le Ministre des Mines et de la Géologie (pour information) ;*
- *Monsieur le Gouverneur de la région de Kédougou (pour information) ;*
- *DEEC/DREEC de Kédougou (pour information et suivi).*



Pour le Ministre et par Délégation
Le Secrétaire Général
Amadou Lamine GUISSSE